

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 942

présenté par
M. Forissier et Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.